Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 38 (1974) **Heft:** 149-152

Artikel: Conclusion d'une soutenance de thèse en Forez, vers 1675

Autor: Elsass, Annie

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399558

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONCLUSION D'UNE SOUTENANCE DE THÈSE EN FOREZ, VERS 1675

ÉDITION CRITIQUE D'UN POÈME DE JEAN CHAPELON, EN DIALECTE STÉPHANOIS

Dans les Œuvres Complettes de Jean Chapelon, recueillies et publiées en 1779 par l'abbé Étienne Chauve 1, deux textes relèvent d'une même inspiration: Conclusion d'una thèsa à Noutra-Dama de Graci (58 alexandrins) et Autra conclusion d'una thèsa (96 alexandrins) 2. C'est que, par deux fois, Chapelon a pris la parole au collège de Notre-Dame-de-Grâce-en-Forez, tenu par des Pères Oratoriens, pour clore une séance officielle de soutenance de thèse; les deux fois, il l'a fait en vers et en dialecte stéphanois. Sans doute a-t-on fait appel à lui en tant qu'ancien élève des Oratoriens à Montbrison et peut-être aussi à cause de la notoriété que lui avait déjà suscitée, dans la région, la verve patoise de ses Noëls et Chansons.

Vers 1650, il n'y avait pas encore d'école à Saint-Étienne et lorsque Antoine Chapelon, maître coutelier assez aisé, voulut donner à son fils aîné une éducation « en quelque sorte au-dessus de son état ; car ce n'était pas peu de chose pour des ouvriers en coutellerie que de tenir un enfant au collège 3 »,

- 1. A partir de copies manuscrites qui devaient déjà circuler du temps même de l'auteur (1647-1694). Voir sur ce point l'introduction de notre édition de La Caréma, poème de Jean Chapelon, dans Le Forez linguistique, Centre d'Études Foréziennes, VI, 1973, p. 142-143.
- 2. Nous désignons ces textes par les sigles ThI et ThII. Ils figurent, dans l'édition Chauve, aux pages 224-228 (éd. de 1779).
- 3. E. Chauve, Abrégé historique de la vie de Mre Jean Chapelon, prêtresociétaire de la paroisse de Saint-Étienne, p. 5 (éd. de 1779). Le montant de la pension s'élevait en effet à 400 livres par an et les internes qui n'étaient pas originaires de Montbrison payaient un droit d'entrée spécial de 3 livres 5 sols (Auguste Broutin, Histoire des couvents de Montbrison avant 1793, Saint-Étienne, 1876, p. 61).

Revue de linguistique romane.

il le plaça au collège de Montbrison, pris en main par les Oratoriens depuis 1626 ; ce sont eux qui surent éveiller la vocation pastorale du futur poète ².

Pour ce qui est de Notre-Dame-de-Grâce ³, fondé en 1608 sur la paroisse de Chambles (au sud de Saint-Rambert, à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Saint-Étienne), par Vital de Saint-Pol, prieur de Saint-Germain-l'Herm en Auvergne, ce n'était pas à l'origine un établissement d'enseignement, mais un couvent. Après le départ des religieux au Val-Jésus, quelques prêtres de l'Oratoire furent installés par le sieur de Saint-Pol dans les bâtiments conventuels en 1620 ⁴; ces prêtres réussirent à donner un brillant développement à leur établissement, qui devint par la suite le onzième par ordre d'importance en France : en 1680, il fut érigé en Académie, au même titre que le célèbre collège royal de Juilly, dans le diocèse de Meaux ⁵.

Les Collèges Oratoriens ouvraient parfois leurs portes aux parents et aux notabilités à l'occasion de cérémonies, où professeurs et grands élèves affirmaient leur talent, leur goût, leur intelligence à propos des sujets les plus variés. Plutôt que le théâtre, spécialité des établissements jésuites, l'Oratoire prônait les exercices littéraires qui aiguisaient l'esprit et formaient à l'art de parler en public. La méthode des maîtres se faisait jour « dans ces soutenances où la philosophie, la théologie, l'histoire, les théories littéraires deviennent l'objet d'une discussion en règle ⁶ ». Outre ces séances solennelles, « plusieurs collèges ouvraient encore leur Salle des Actes au public pour des fêtes particulières, dont quelques élèves seulement devenaient les héros. De

- 1. A. Broutin, Le collège de Montbrison et les Pères de l'Oratoire, dans la Revue Forézienne, 1868, p. 92.
- 2. Selon Chauve, Chapelon fut ordonné prêtre en 1668 et, en 1672, reçu au nombre des prêtres-sociétaires de Saint-Étienne, que présidait alors le curé Guy Colombet.
- 3. A. Broutin est, à notre connaissance, le seul à écrire N. D. de Grâces avec -s, alors que Chaleyer, un érudit stéphanois du XIX^e siècle qui légua sa bibliothèque et ses notes de travail à la Bibl. Mun. et aux Archives de Saint-Étienne, et Dufour (Dictionnaire topographique du Forez et des paroisses du Lyonnais et du Beaujolais, formant le département de la Loire, Mâcon, 1946) laissent le déterminant au singulier (Grâce), comme le fait, en dialecte, Chapelon lui-même: Noutra-Dama de Graci.
- 4. Pour plus de détails, voir A. Broutin, Notice historique sur les Oratoriens de N. D. de Grâces et les Ermites du Val-Jésus, Lyon, 1871.
- 5. Paul Lallemand, Histoire de l'Éducation dans l'Ancien Oratoire de France, Paris, 1888, p. 35.
 - 6. P. Lallemand, ouvr. cité, p. 345.

Juilly, où l'Académie avait été d'abord créée, cette institution se répandit dans d'autres maisons... Elle se composait d'un président, d'un vice-président, d'un chancelier, d'un secrétaire et de membres titulaires, au nombre de 12, 10 ou de 8, élus par leurs camarades, parmi les élèves de rhétorique et de seconde. Un nombre indéterminé d'élèves, choisis parmi les autres classes, grossissait cette troupe d'élite. Les séances étaient mensuelles et publiques. Tous les professeurs et tous les élèves des trois classes supérieures y assistaient et l'on y invitait aussi les étrangers. Les membres y lisaient des pièces de leur composition, françaises ou latines, en prose ou en vers, et se critiquaient mutuellement 1 ». Si le Père Gabriel Chapuis, supérieur de Notre-Dame-de-Grâce depuis 1670, fit appel à Chapelon pour rehausser de sa verve et de son talent deux séances solennelles de son établissement, en l'occurrence deux soutenances de thèse, c'est qu'il l'avait eu pour élève à Montbrison, où il avait enseigné, avant d'être nommé à la tête du collège de Notre-Dame-de-Grâce 2.

Le manuscrit de la Diana, dont le copiste semble avoir voulu, aux environs de 1720 ³, regrouper les meilleurs poèmes de Chapelon, reproduit la seule ThII (fol. 25-26). Dans le titre du texte se trouve mentionné — ce qui n'est pas le cas dans l'édition Chauve — le nom de l'élève appelé à soutenir sa thèse de philosophie en présence de Chapelon : c'était un nom bien connu dans la région, Mathevon. Il ne peut s'agir que de Louis Mathevon de Curnieux, né en 1657 ⁴ et c'est à ce même notable que l'abbé adressera plus tard un Bouquet pour le jour de sa fête ⁵, en le priant avec humour de lui payer les trois années d'arrérages de sa prébende. Comme le candidat ne pouvait guère avoir moins de 18 ans et comme on sait, d'autre part, qu'à partir de 1677 le P. Gabriel Chapuis n'était plus à Notre-Dame-de-Grâce,

I. P. Lallemand, ouvr. cité, p. 352.

^{2.} Le Père Gabriel Chapuis, de bonne famille forézienne, était professeur à Montbrison en 1664, cumulant, avec cette fonction, celle de curé de Saint-Pierre dans la même ville (d'après la liste d'enseignants publiée à la fin de l'ouvrage de Broutin, *Histoire des couvents de Montbrison*); par la suite, il devint inspecteur général de l'Ordre de 1677 à 1715 et mourut à un âge très avancé.

^{3.} Entre 1712 et 1728, selon les évaluations de G. Straka, Poèmes du XVIIIe siècle en dialecte de Saint-Étienne, Paris, 1964, p. 237.

^{4.} Sur ce personnage, voir Jougla de Morénas, Grand Armorial de France, Paris, 1948, tome V, p. 14.

^{5.} Éd. Chauve 1779, p. 229-230 ; 1820, p. 237-238. Manque dans le ms. de la Diana.

mais au collège de Dijon ¹, nous sommes en mesure de nuancer l'affirmation de J. B. Galley concernant la datation de ce texte : Galley plaçait les deux « soutenances de thèse » en 1673 ²; or, la ThII a dû être écrite entre 1675 et 1677 et, par conséquent, la ThI entre 1672 ³ et 1675.

Dans la séance où Chapelon prononça, en conclusion, le premier des deux discours, conservé par la seule édition Chauve, le principal orateur devait être un professeur du Collège, chargé d'illustrer la Distribution des Prix 4; mais son émotion l'obligea à interrompre son exposé et lui fit perdre connaissance. Chapelon, après avoir affirmé la haute tenue intellectuelle de l'enseignement donné par les Oratoriens (vv. 22-26) et après avoir rapporté l'incident (vv. 29-34), console avec gentillesse le Père infortuné en le comblant d'éloges (vv. 35-46) et, avant de conclure sur l'intérêt des propos tenus au cours de la séance, remercie les organisateurs de lui avoir permis, grâce à leur invitation, de prendre la parole en public (vv. 48-58).

Le second discours (ThII) est bien plus riche en idées et sensiblement plus structuré. C'est ce texte que nous présentons dans les pages qui suivent. Nous l'avons établi sur la base du manuscrit de la Diana, tout en tenant compte des variantes fournies par Chauve, selon les principes appliqués par G. Straka à l'édition des textes dialectaux dans ses Poèmes du XVIIIe siècle en dialecte de Saint-Étienne et en suivant les conventions graphiques exposées dans l'introduction de cet ouvrage 5.

- 1. Le personnel oratorien « est soumis à de fréquents changements, ainsi qu'il est d'usage dans les collèges religieux de cette époque. Les supérieurs eux-mêmes demeurent assez peu de temps en fonction » (A. Bachelier, Essai sur l'Oratoire de Nantes aux XVIIe et XVIIIe siècles, Angers, 1934, p. 63).
 - 2. J. B. Galley, Jean Chapelon, Saint-Étienne, 1931, p. 36.
- 3. L'année d'admission de Chapelon au nombre des prêtres-sociétaires de Saint-Étienne.
 - 4. Vou-ey bien tion de finir et la thèsa et la classi (v. 47).
 - 5. G. Straka, Poèmes, p. 24-27.

ANALYSE DU TEXTE.

Après 12 vers d'introduction et 36 vers de critique souriante, Chapelon distribue ses éloges en 46 vers, coupés et mis en valeur par 10 vers d'autocritique, pour terminer sur une rapide conclusion de 2 vers : composition plus originale et plus personnelle que dans la ThI, où l'éloge est continuel et absolu.

Une seconde fois, on a demandé au jeune abbé de conclure une soutenance de thèse. Malgré sa modestie, il s'exécute pour tenir son engagement, mais il le fera dans son patois natal (1-12).

Les discussions savantes ne sont pas de son goût et tant d'avis différents le jettent dans l'embarras (6 vers), comme un voyageur perdu dans la nuit (image filée sur 6 vers également, 13-24). Ces discussions sont oiseuses dans leurs affrontements et le poète en appelle à l'entente et au bon sens (deux suites de 12 vers chacune, 25-36). Lui, pour sa part, reste sagement à l'écart, plus sage que tels philosophes de l'Antiquité, qui n'ont atteint ni la réussite matérielle, ni le bonheur (37-48).

Ses critiques ne s'appliquent ni à l'assemblée, ni au candidat, ni à son maître (49-60). La jeunesse studieuse actuelle, qui suit l'exemple du professeur Ferriol, ne mérite que des compliments (61-72) et, par contraste, Chapelon se reconnaît, sur un ton mi-sincère, mi-ironique, ignorant et léger (73-82). L'enseignement qu'on dispense prépare, grâce au dévouement et à la compétence des Pères Oratoriens, une élite promise aux plus hautes charges (82-94).

L'auteur rend rapidement grâces à Dieu et au Roi, puis termine sur une pirouette amusante contre la commune voisine de Chagnon, qui nous ramène à la réalité quotidienne (95-96).

Thèse de Monsieur Mathevon, M[onsieu]r Ferriol son maitre, soutenue par Monsieur Chapelon, en vulgaire de S[ain]t-Etienne.

[25]

Messieurs, lou darrey cot que j'aÿó l'avantageou De sarra voutre thèse en mon matru langageou, Je vió que bien de gens se firont grand plaisy De vous veny entendre jengoulie à lisy. Inquó qu'eyqueta thèsa ey bien plus soulennella, Ma conclusion bentó n'en sarat pas trop bella; Car j'aÿ[i]n resoulut, sans faire aucün sarment, D'enterra mon ergo et tout mon argument. 8 Ma, par lou darray cot, betta-vous en ma placy, Proumettre et ren teny, vou-ey de mauvaisi gracy: Peu que je souai après, vou faut veyre la fin [V]ou de mon barragoin, [v]ou ben de mon latin. $[v^{o}]$ Bien d'objets differans me troblon la penséa Quand je jettou lous yó sus iquetta assembléa: Quand l'un dit que vous-ey vray, l'autrou dit qu'ó n'ey pas; Quand l'un dit que vou-ey haut, l'autrou dit que vou-ey bas; 16 Quand l'ün dit qu'ó zó vet, l'autrou a le z-ébarliaude; Quand l'ün dit que vou-ey fret, l'autrou dit que vou-eychaude. Que faire à tout iquen ? Vou me bette plus sot Qu'ün pórou vouÿageou que marche [ó gró] de not : 20 Quand ó cret bien marchie, vou-ey adon qu'ó s'assupe; Quand ó cret veyre blanc, ün sabouliat lou dupe; Tout ly ressomble affroux, le folies ly fant pó; Si-ól entend ïn grillet, vou ly laisse pa-ün só! 24

Leçons du manuscrit. — Titre: Theses (écrit au milieu de la ligne). — 2. theses. — 8. en. — 11. souhai... vous. — 12. Ou... ou. — 16. chaud... qu'ó n'ey pas. — 19. vous. — 20. que marche de not (vers faux). — 24. vous... pas un sô.

Leçons de l'édition Chauve. — Titre: Autra conclusion d'una thésa. — 1. aquió (1820 darrez). — 2. voutra thésa (1779 thésa). — 3. pléysir. — 4. entendre tous jangoüiller à lisir. — 5. La thésa d'aujourd'heu ey ben plus soulamnella. — 6. Mais ma conclusion ne sara. — 7. j'aïn resoulu sen f. sariment. — 8. entarra mous Ergo et tous mous a. — 9. Mais... darréy... metta. — 10. pas tenir... móvaisi graci. — 11. soüai... vous faut (1837 fat). — 12. Ou... baragouin, ou. — 13-18:

Quand je jettou lou yió sus iqueta assemblea, Tant d'avis differens me troblon la pensea :

Traduction

Thèse de Monsieur Mathevon, sous la direction de Monsieur Ferriol, soutenue par Monsieur Chapelon, en dialecte de Saint-Étienne.

Messieurs, la dernière fois que j'ai eu l'avantage de donner une conclusion à vos thèses en mon pauvre langage, je vis que bien des gens éprouvèrent grand plaisir à venir vous entendre bavarder à loisir. 4 Encore que cette séance soit bien plus solennelle, ma conclusion peut-être ne sera pas trop belle; car j'avais résolu, sans faire aucun serment, d'enterrer mon Ergo et tout mon raisonnement. 8 Mais, cette fois-ci, mettez-vous à ma place, promettre et ne pas tenir, c'est de la mauvaise grâce : puisque j'y suis, il faut voir la fin ou de mon baragouin, ou bien de mon latin. 12 Toutes sortes de choses me troublent la pensée quand je jette les yeux sur cette assemblée : quand l'un dit que c'est vrai, l'autre dit que non; quand l'un dit que c'est haut, l'autre dit que c'est bas; 16 quand l'un dit qu'il le voit, l'autre est pris d'éblouissements; quand l'un dit que c'est froid, l'autre dit que ça échaude. Que faire de tout ça ? Cela me rend plus confus qu'un pauvre voyageur qui marche en pleine nuit: 20 quand il croit bien marcher, c'est alors qu'il se cogne; quand il croit que tout va comme il faut, un bourbier le trompe; tout lui semble affreux, les feuilles lui font peur; s'il entend un grillon, le voilà perdu! 24

```
L'un dit: iquen éy vrai; l'autrou dit: vou n'éy pas;
L'un dit: iquen éy haut; l'autrou l'y dit: vouéy bas;
L'un dit: j'ó trovou fret; l'autrou dit: vou m'échaude;
Et quand l'un l'y veut clar, l'autrou-à le zébarliaude.—
```

[«] Quand je jette les yeux sur cette assemblée, tant d'avis différents me troublent la pensée : l'un dit : « Ceci est vrai », l'autre dit : « Ce ne l'est pas » ; l'un dit : « Ceci est haut », l'autre dit : « Ceci est bas » ; l'un dit : « Je le trouve froid », l'autre dit : « Cela m'échaude » ; et quand l'un y voit clair, l'autre est pris d'éblouissements. »

^{14.} troblou. — 19. Que dire... vous. — 20. à gró de not. — 21. vouéy-t-a donc qu'au. — 22. veyre sec. — 23. transéy lou corps, le follies. — 24. un grillet... pas-un só.

to the second of	
Veyquiat quasi lou train de toutes le disputes,	
Vou-ey ce que me ravaude et ce que me rebute.	
Ne voudrit-ou pas mió estre d'ün bon accord,	
Peu que vou n'y-a icy ny estroupia, ny mort?	28
Et peu qu'ó nous faut tous sióre la méma crency,	
Parque tant s'eychina à courdre après la sciency,	
Se tenaillie de jour, se tourmenta de not	
Par betta Saint Thouma d'accord avouey Escot?	32
[Parque voulez plutó soutenir lou Thoumiste	
Que Monsieur Moulina, lou docteur dó Jésuite?]	
Sy Aristote aït lous soudars d'autreveys,	
Vous pouria ben montó vous en mordre lou deys	36
Par met, je souay content de m'être veu en licy.	
Je ne fouay pas mingie mon bien à la Justicy;	
Quand chacun perdon un pó, vou-ey vitou consoula.	
Parque tant raffoula, quand vou-ey par rafoula?	40
Dide me si Platon, Socrate, Deymocritte,	
Sénecque, Dïogène et lou tristou Héraclitte	
En gagny de grands biens à faire iquay métie :	
Yl eyriant dépondu couma de charboutie!	44
A veyre lours pourtrait, couma m'en souay prey garda,	
Y n'aÿant pas de que faire faire lour barba!	
L'ün couchave defó, l'autrou dïns ïn tounay,	[26]
L'ün plourave toujours, l'autrou fasit buray.	48
Veyquiat de belles gens par sióre lour moudèlou!	
Je ne dió pas, Messieurs, qu'ó seÿ[i] couma [z]-ellou.	
Bien que parlaisa ainsi, vou n'ey pas par nyeysie	
Et n'ey pas ren de vous qu'ey prétondou raillie.	52
J'amou trop l'écoulier, j'honnorou trop lou maitre	
Par vouley m'essaÿ[i]e à faire ün cot de traitre,	
Et vou sarit mourga de trop d'honneste gens	
De lou veni pïnchie et [lour] rire à le dens.	56
Et peu la compagni ey si bouna et si bella	
Qu'ó sarit bien vilain de lour charchie querella :	

Leçons du manuscrit.

^{25.} touta la disputa corrigé en : toutes le disputes. — 27. voudrit tou. — 28. vous. — 29. creancy. — 33 et 34 manquent ; texte complété d'après Chauve. — 35. sous. — 37. scoüay... ueu. — 40. prou. — 44. charboutiers. — 48. faisit. — 50. sey couma ellou. — 51. est. — 55. vous... raillie. — 56. lour omis. — 57. si bella et si bouna.

Leçons de l'éditon Chauve.

^{26.} qui (le premier des deux que). — 27. tout... être. — 28. Sus (1837 Sur) tout quand vou n'y-a rai d'estroupia ni de mort. — 29. Peu que vous nous faut tous... crency. — 30. s'échina par. — 31. tenailler (1779 tenaillier). — 32. mettre...

SOUTENANCE DE THÈSE EN FOREZ, VERS 1675	153
Voilà quasiment le train de toutes les discussions,	
voilà ce qui m'incommode et ce qui me décourage.	
Ne vaudrait-il pas mieux bien s'accorder,	
puisqu'il n'y a ici ni estropié, ni mort?	28
Et puisqu'il nous faut à tous suivre la même croyance,	
pourquoi tant s'échiner à courir après la science,	
se torturer de jour, se tourmenter de nuit	
pour mettre Saint Thomas d'accord avec [Duns] Scot?	32
[Pourquoi vouloir plutôt soutenir les Thomistes	
que Monsieur Molina, le docteur des Jésuites?]	
Si Aristote avait les soldats d'autrefois,	
vous pourriez peut-être bien vous en mordre les doigts	36
Quant à moi, je suis content qu'on me voie dans la lice.	
Je ne fais pas manger mon bien par la Justice;	
quand chacun perd un peu, on est vite consolé.	
Pourquoi tant bavarder, quand c'est pour bavarder?	40
Dites-moi si Platon, Socrate, Démocrite,	
Sénèque, Diogène et le triste Héraclite	
ont gagné de grands avantages à faire ce métier :	44
ils étaient en guenilles comme des charbonniers!	
A voir leurs portraits, comme je l'ai fait avec attention,	
ils n'avaient pas de quoi faire faire leur barbe!	
L'un couchait dehors, l'autre dans un tonneau,	. 0
l'un pleurait toujours, l'autre tenait bureau [d'esprit].	48
Voilà de belles gens pour suivre leur exemple!	
Je ne dis pas, Messieurs, que vous soyez comme eux.	
Bien que je parle sur ce ton, ce n'est pas pour dire des niaiseries	
et ce n'est point de vous que je prétends me moquer.	52
J'aime trop l'écolier, j'honore trop le maître	
pour vouloir m'essayer à faire un coup en traître,	
et ce serait trop narguer d'honnêtes gens	-6
de venir les critiquer et leur rire au nez. Et puis la compagnie est si bonne et si belle	56
qu'il serait bien vilain de lui chercher querelle :	
qu'il serait bien vitam de un chercher querene :	

avouai Jean Scot. — 35. Si-Aristote... lou soudar... véy. — 36. Vou pourrit arriva de se mordre lou déy. — 37. soüai. — 38. foüai... bein. — 39. perd. — 40. rafoula... prou. — 41. Démocrite. — 42. Seneque... Héraclite. — 43. Ant gagni... iquai métyier (1837 métier). — 44. Y l'êriant dépondus... Charboutier. — 45. poutraits couma je lous regardou. — 46. quet... barbou. — 47. un tounay. — 48. fazit; en note: « Rioit de tout et toujours ». — 49. Véyquia... moudellou. — 50. séys. — 51. parléyza... niéyzie. — 52. Et vous n'éy pas de vous que j'entendou. — 53. honorou. — 54. Par avez l'intention de. — 55. vous sarit mourgas tant des hounetes g. — 56. venir pinchier (1779 pinchie) et lour rire à le dents. — 57. peut (1779 peu)... compagnie (1779 compagni)... si bouna et si bella.

Tant de gens si bien fa et de gens si chusit,	
De gens dont la vertu ne det ren à l'esprit!	60
Vou faut tomba d'accord que la joueynessa d'óre	
Avouay le z-autre vez ne sont pas de manóre :	
Y sant parla latin dret qu'ey sorton dó cret!	
Ren de mió éleva, ny ren de plus discret,	64
Et vou n'en i-at aucün din iquetta assembléa	7
Que me fasse menty en faussant ma penséa.	
Parlant dó proufesseur, vous diry couma met	
Qu'ól ey naissu sans coueffi, mas pas [sen] son bounet!	68
Creyde qu'ó parmey jour vous ly véry la testa	
Couverta d'ün bounet qu'órat bien de requesta,	
Et sens être échevin, ó pourtarat lou piat	
Sus son épala gauchi autant que ly plairat.	72
Lorsque Noutron-Seignou sey fis le par de l'eymou,	
Vou 'n y-aït, par ma fey, que levèron lou démou.	
Par me, gró perésou, je ne fió que glana;	
Ossi l'eymou que j'ay baille pas à dina.	76
J'enrageou quauque vey de veyre ma cabochi	
Couma una garda-à-jour ou couma una fialochi:	
L'eymou ley va[t] et vin couma un esprit foulet,	$[v^{o}]$
Mais je ne passou pas par estre ün marjoulet.	80
Ey dion que n'ay pas pó d'estre tua de la foudra,	
Ny qu'ó n'ey pas ren met qu'ay ïnventa la poudra.	
Je sçó prou tout iquen Finissons en disant	
Que la meynat d'enqueu sont noutrou paregrands,	84
Qu'ey nous fant la liçon et que noutres écolles	
Ne lours enseignon plus à conta de raffolles,	
Que le classe aujourd'heu ne fant que de docteurs,	
D'habillous sourbounistou et de prédicateurs,	88
De sçavants médecïns, de grands juriconsultes,	
De bravous avoucats et de gens hors d'insulte,	
Que nous devons treytous beny Noutron-Seignou	
De nous avez douna de mondou si souignoux	92

Leçons du manuscrit.

61. Vous. — 68. sen omis. — 73. Seignon. — 74. Vous. — 76. me donne pas à dina (hémistiche trop long). — 77. enrajeou. — 79. va. — 82. au. — 83. prout. — 84. le meynay. — 86. Une tache couvre le premier n de enseignon et, au vers suivant, l'article le, en laissant apparente la hampe du 1. — 88. Sourbounistous. — 90. insultou.

Leçons de l'édition Chauve.

^{59.} fat, de mondou si sugit. — 60. vartu... de. — 61. joüenessa d'óres. — 62. Envers les autres véys... manóres. — 63. 1779 et 1820 sortons, 1837 sortont... d'ó c. — 64. élevat, ni. — 65. Vou n'en poüaide jugie par iqueta-assembléa. — 66. Et faide met mentir si-ó faussou ma penséa. — 68. Qu'au l'éy néyssu sen

SOUTENANCE DE THÈSE EN FOREZ, VERS 1675	155
tant de gens si bien faits et des gens si choisis, des gens dont la vertu égale l'esprit! Il faut tomber d'accord que les jeunes d'aujourd'hui,	60
par rapport à autrefois, ne sont pas des apprentis : ils savent parler latin dès qu'ils sortent du berceau! Rien de mieux élevé, rien de plus avisé, et il n'y en a aucun dans cette assemblée	64
qui me fasse mentir en faussant ma pensée. Parlant du professeur, vous direz comme moi qu'il est né non coiffé, mais pas sans son bonnet! Croyez qu'un de ces jours vous lui verrez la tête	68
couverte d'un bonnet qui lui vaudra bien des requêtes, et sans être échevin, il portera les chiffons sur son épaule gauche autant qu'il lui plaira. Lorsque Notre-Seigneur répartit l'intelligence ici-bas, il y en eut, par ma foi, qui enlevèrent la meilleure part.	72
Quant à moi, gros paresseux, je ne fis que glaner; aussi l'intelligence que j'ai ne me donne-t-elle pas de quoi me nourrir. J'enrage parfois de voir ma caboche	76
comme un garde-manger ou comme un filet : la pensée y va et vient comme un esprit follet, mais je ne passe pas pour un sot. On dit que je n'ai pas peur d'être tué par la foudre,	8o
mais que ce n'est point moi qui ai inventé la poudre. Je sais bien tout cela ! Finissons en disant que les jeunes d'aujourd'hui sont nos grands-parents, qu'ils nous font la leçon et que nos écoles ne leur enseignent plus à raconter des balivernes,	84
que les classes aujourd'hui ne produisent que des docteurs, d'habiles sorbonnards et des prédicateurs, de savants médecins, de grands jurisconsultes, d'excellents avocats et des gens sans reproche,	88
que nous devons tous bénir Notre-Seigneur de nous avoir donné des gens si zélés	92

coeffi, et non pas sen bounet. — 69. Et qu'au bai parmey jour nous l'y véirons la têta. — 70. óra... requêta. — 71. sen... au pourtara... pia. — 72. l'y pléira. — 73. Quante... fézit le part (sey omis). — 74. aguit... levèront... déymou. — 75. met... peréyzou... foüai. — 76. Aussi... me baille pas dina. — 78. 1820 garde à jour. — 79. l'ai... vint. — 80. Et... être un M.; en note: « Un savant renommé ». — 81. Y diont... être. — 82. Et qu'ó (1837 ò) n'ai. — 83. sau ben. — 84. la méynat... paregraud (1820), paregrand (1779 et 1837). — 85. Ecoles... sant (1820). — 86. lour (1779 lours) enseignons (1779 et 1820), enseignont (1837)... rafoles. — 87. classe. — 88. habilous Sourbouniste. — 89. savans M. et de Jurisconsulte. — 90. D'habilous... insulte. — 91. toujours benir. — 92. sougnou.

Que n'en ray d'autrou soin qu'à bany l'ignorancy, De la bien tabuta et la chassie de Francy. Rendohs nen gracy à Dió et ó grand de Bourbon! Et qui charcharat d'anou, aleyze vez Chanion!

96

93. Que mettont tout lour soin à bannir l'ignouranci. — 94. De la tarabusta. — 95. et mai au grand Bourbon. — 96. charchara... ailléize.

NOTES

(Les chiffres renvoient aux vers.)

Titre. Voici quelques renseignements sur les personnes mentionnées : « Jean Mathevon, sieur de Curnieu, fils d'Antoine et de Catherine Cozon, petit-fils de Laurens Mathevon, décédé en 1629, et de Jeanne Javelle, épousa en 1651 Jeanne de Pleney, il fut annobli en 1696. » C'est sans doute de son fils Louis, né en 1657, qu'il s'agit ici. Cf. Jougla de Morénas, Grand Armorial de France, Paris, 1948, tome V, p. 14.

Une charte de la fin du XIIIe siècle, donnant la liste des jurés instrumentant à la Cour du Forez avec leurs seings manuels (Arch. Loire, B 1850, fol. 2 ro-3 vo), mentionne le signum domni Columbi de Curneu, presbiteri curie forensis jurati, avec la marque distinctive en regard, soit un sceau marqué de la lettre C, d'où partent deux rubans (G. Guichard, de Neufbourg, E. Perroy, J. E. Dufour, Chartes du Forez antérieures au XIVe siècle, 1933 et suiv., tome III, ch. no 450, p. 11).

Curnieux est un village sur la commune de Villars, à quelques kilomètres au nord-ouest de Saint-Étienne, où se trouvait au Moyen Age une maison forte. Cette seigneurie devait l'hommage aux seigneurs de Saint-Priest. Un testament de 1307 (Arch. Loire, B 1851 bis, fol. 92 v°) mentionne Humbertus de Curneu domnicellus, de parrochia de Villars (J. E. Dufour, Dictionnaire topographique du Forez et des paroisses du Lyonnais et du Beaujolais, formant le département de la Loire, Mâcon, 1946).

Au moment de la Révolution, les Mathevon prirent, semble-t-il, une attitude politique si ferme que leur nom en vint à désigner les Républicains à Saint-Étienne, les mathevoun, par opposition aux fana(rt), qualificatif des royalistes (voir Duplay, La Clà do Parlâ Gaga, Saint-Étienne, 1896, et G. Straka, Poèmes du XVIIIe siècle en dialecte de Saint-Étienne, Glossaire, s. v. mathevoun, avec deux attestations dans le Poème sur la Révolution, vv. 359 et 494).

Voici leur blason: D'argent à la bande de gueules, accompagné de six merlettes de même en orle (Armorial de la Généralité de Lyon); d'azur au lion d'or, au chef cousu de gueules (L. Pierre Gras, Répertoire héraldique ou Armorial général du Forez, Saint-Étienne, 1874, p. 166).

Le nom du maître du candidat, Ferriol, mentionné dans le titre du manuscrit, est d'origine occitane; il revêtirait, en domaine francoprovençal, la forme Forgeux (cf. Forgeux-Lespinasse, à l'ouest de Roanne) ou Forget ou Froget. Une charte mentionne un Raymond Ferriol, Vellave, en 1276, et un autre Raymond Ferriol, consul d'Arles, en 1221 (Tables des Chartes du Forez, tome XX B, charte nº 1144, notes 11 et 1). Le Répertoire héraldique de L. P. Gras évoque, au nom de Ferriol, deux blasons : Ferriol, XVIIe siècle et en Velay : D'azur au chevron d'or,

qui n'ont pas d'autre préoccupation que de bannir l'ignorance, de bien la malmener et la chasser de France. Rendons-en grâces à Dieu et au grand Bourbon! Et si l'on cherche des ânes, qu'on aille à Chagnon!

96

accompagné de deux roses et d'un cœur du même, au chef cousu de gueules, chargé d'une étoile entre deux roses d'argent; Ferriol à Saint-Étienne, xvIIe siècle: D'argent à trois fers de pique d'azur, posées 2 et 1, et 3 merlettes de gueules, posées 1 et 2 (Armorial de la Gén. de Lyon).

2. voutre thèse(s): le pluriel, leçon du ms., s'explique par le fait qu'au cours des séances « académiques », grands élèves ou professeurs prononçaient plusieurs discours, dialogues ou plaidoyers, en guise d' « exercices publics » (voir P. Lallemand, Histoire de l'Éducation dans l'Ancien Oratoire de France, Paris, 1888, p. 345-354).

4. Jean Chapelon évite avec soin la césure féminine, comme le remarquait déjà G. Straka (*Poèmes*, p. 171); cependant, nous maintenons la leçon du ms., en supposant que le jeune poète n'avait peut-être pas encore, vers 1673, la main aussi exercée et aussi sûre que dans la *Descripsion de la Misèra*, en 1693.

- 5. Tous les auteurs du début du XVIIe siècle, et quelques-uns encore à la fin de ce siècle, construisaient les conjonctions quoique, bien que, encore que avec l'indicatif, comme dans l'ancienne langue (Haase, Syntaxe française du XVIIe siècle, Paris, 7e éd., 1969, § 83). On sait que Malherbe distinguait nettement le subjonctif, lorsqu'il s'agissait d'une chose douteuse, et l'indicatif, lorsque la chose était certaine.
- 8. La leçon du ms. en tout mon argument est une faute évidente de copie : ergo et argument, termes de logique, sont synonymes et désignent le raisonnement par lequel on tire une conclusion d'une ou de plusieurs propositions (cf. Littré).
- 13-18. Versions différentes qui semblent pouvoir remonter toutes les deux à l'auteur lui-même. La Requesta à Messieurs lous Echevins de Santetiève, autre œuvre de jeunesse de Chapelon (1679), présente des cas semblables aux vers 8, 99, 112-113; là aussi, on a l'impression, en comparant le ms. de la Diana et l'éd. Chauve, qu'il s'agit de deux stades d'élaboration successifs du texte. Toutefois, ci-dessus v. 16, la leçon du ms., visiblement corrompue par la copie, demande à être corrigée d'après celle de Chauve; il est en effet peu vraisemblable que l'auteur ait repris à la rime l'expression qu'ó n'ey pas du vers précédent et que, de plus, il se soit servi deux fois, dans cette tirade (vv. 16 et 18), de l'opposition « chaud-froid ».
- 19. La préposition à tendait au XVII^e siècle à remplacer toutes les autres prépositions (avec, chez, dans, de, par, etc.). Le besoin de clarté de la langue a fait peu à peu restreindre ces emplois trop variés (Cayrou, Le français classique, Paris, 1948).

Littré, s. v. sot, signale encore le sens classique « embarrassé, confus », qualifié de « vieilli » par Robert.

20. Le nombre de syllabes du second hémistiche est incorrect dans le ms. par suite de l'omission de ó gró (de not); nous adoptons la leçon de Chauve. Voir, dans Littré, l'expression le gros du jour « le moment du jour où la chaleur est la plus forte » et, dans Robert, le gros de la tempête, le gros de l'été « le moment le plus intense ».

- 22. Chauve semble ne pas avoir compris le terme blanc, qu'il a remplacé par sec, par opposition à sabouliat « bourbier ». Nous maintenons la leçon du ms. $veyre\ blanc$, en y voyant une construction adverbiale elliptique, correspondant à l'expression $voir\ tout\ en\ blanc$ « voir les choses sous un aspect favorable », relevée chez Saint-Simon. $FEW\ XV^1$, 139 a.
- 24. Vou ly laisse pa-ün só: leçon douteuse, bien qu'elle soit identique dans le ms. et dans l'édition Chauve. La synérèse pa-ün, exigée pour la correction du vers, est, à notre connaissance, exceptionnelle chez Chapelon. Veÿ, pour sa part, se borne à signaler l'élision pa-un, en explicitant sa traduction « le voilà perdu » par comme un homme qui n'a plus le sou (Le dialecte de Saint-Étienne au XVIIe siècle, Paris, 1911, p. 492). Faudrait-il y déceler l'adj. só « soûl », la loc. adv. son só « son soûl » ou l'adj. trop-só (relevé par Duplay) « repu, rassasié; qui n'a plus d'appétit et ne trouve rien de bon », qu'un copiste n'aurait pas reconnu ou aurait mal lu ? L'une et l'autre métaphores ne sont guère satisfaisantes.
- 25. Sur dispute « discussion sans idée de vivacité ni de violence », du latin disputare « penser en sens divers, différer d'avis », d'où « discuter », voir Cayrou, ouvr. cité.
- 26. Sur les anciens sens de ravauder, ravoder, voir Cayrou, ouvr. cité et Dubois-Lagane-Lerond, Dictionnaire du français classique, Paris, 1971, ainsi que FEW XIV, 145 a (VALLIS).
- 29. La leçon du ms. creancy, adaptation du fr. croyance ou créance (au sens de « foi religieuse » FEW II, 1303 b) avec ea formant diérèse, ne peut pas être conservée et doit être remplacée par la leçon de Chauve crency; sur cette forme, voir Veÿ, lexique, et G. Straka, Glossaire, s. v. cronci. Dans sciency, qui rime avec crency, ie forme synérèse.
- 32. Jean Scot ou Érigène prit la suite d'Alcuin, sous le règne de Charles le Chauve, à l'École du Palais qu'avait fondée Charlemagne, et n'a de commun avec Duns Scot (1274-1308), le réfutateur de saint Thomas d'Aquin (1227-1274), que son origine irlandaise. Pendant plusieurs siècles effectivement, Thomistes et Scotistes s'affrontèrent sous l'égide des Dominicains et des Franciscains. Chauve a confondu les deux docteurs en scolastique en voulant éviter la forme populaire Escot, avec voyelle prothétique.

Dans le même vers, nous rétablissons betta (ms. metta), forme locale régulièrement employée dans le ms. et presque systématiquement remplacée dans l'éd. Chauve par mettre ou par la forme hybride metta (R 126; C 119; M 54, 143, 256, 302, 384; ThII 9. R renvoie à la Requesta à Messieurs lous Echevins de Santetiève (1679), C à la Caréma, M à la Descripsion de la Misèra à Santetiève (1694), Ch à la Chanson I Contre le Carême).

- 33-34. Ces deux vers manquent dans le manuscrit. Ils sont très intéressants, car, sous la remarque badine qui semble continuer la vieille querelle entre Thomistes et Scotistes, filtre une allusion à la querelle bien plus actuelle à l'époque entre les Jésuites et les Jansénistes. Le collège rival de Roanne, dirigé par les Jésuites, affichait des tendances molinistes, alors que les Oratoriens ont parfois montré une dangereuse sympathie pour les thèses jansénistes. Selon A. Broutin (art. cité, p. 140), c'est pour cette raison que le collège de Notre-Dame-de-Grâce fut fermé de 1729 à 1760.
- 37. Ms. scouay, au lieu de souay (éd. Chauve souai), par analogie avec la graphie sçau (C 19), 1^{re} p. sg. ind. prés. du verbe savey, à côté de sau (M 196, 395, 441, Ch 32).
 - 38-39. Chapelon ne se sent pas concerné par ces discussions, bien qu'il ait pris

la parole. Une attitude conciliante, qui ne donne à personne ni entièrement tort, ni entièrement raison, évite les blessures d'amour-propre.

- 39. Après les indéfinis *quauc'ün* ou *chacün*, le verbe est souvent au pluriel chez Chapelon (ainsi que chez les auteurs modernes), sans qu'il y ait une règle générale; voir G. Straka, *Poèmes*, p. 121, note 74.
- 40. L'adverbe prou, ms. et éd. Chauve, reprend pléonastiquement l'adverbe tant de la proposition principale et il faut le corriger sans doute en par, correspondant au fr. pour.
- 42. Héraclite, surnommé l'Obscur par ses contemporains, affirmait avec les Éléates (Xénophane, Parménide, Zénon) que la vérité absolue ne peut être atteinte par l'esprit humain qui se meut dans le domaine des apparences, de la multiplicité et du changement. Ce relativisme lui vaut d'être qualifié de tristou par l'optimiste Chapelon, et c'est sans doute à lui que notre poète fait aussi allusion au v. 48, en disant que l'ün plourave toujours.
- 47. Allusion à Socrate : ses deux disciples Platon et Xénophon ont souligné sa résistance physique et son indifférence au confort matériel. De même, le tonneau où couchait Diogène étonnait déjà les Grecs de son temps et lui valut la visite du roi Alexandre de Macédoine.
- 48. Au XVII^e siècle, « on disait des réunions où on se piquait d'être spirituel dans la conversation qu'on y tenait bureau d'esprit », par transfert métaphorique du sens « lieu, endroit, où l'on trouve ce dont on a besoin » (Rich. 1680 ; Cayrou, ouvr. cité). L'allusion pourrait viser soit l'Académie de Platon, soit le Lycée d'Aristote. La note de Chauve : Rioit de tout et toujours prend sottement le contre-pied du premier hémistiche : L'ün plourave toujours.
- 55. La reprise de l'infinitif raillie du v. 52 est une faute de copie dans le manuscrit; vraisemblablement, la bonne leçon est celle de Chauve: mourga; non relevé par Veÿ, ce verbe est connu dans la région (Gras « réprimander, tancer »; Duplay meurguâ « vexer, mortifier »; Puitspelu morgua « vexer, narguer, dire des malices à »); voir aussi fr. class. morguer « braver » Cayrou, Dubois-Lagane-Lerond et FEW VI², 238 (germ. MURR-).
- 62. La préposition avec marque quelque assemblage, liaison, suite, connexité ou dépendance de quelque chose (Fur. 1691), ce que signale encore Littré en explicitant avec par « eu égard à ».
- 68. Chapelon s'amuse à jouer sur les mots coueffi et bounet. L'image être né coiffé, avec la coiffe sur la tête, rappelle les singulières vertus que la superstition populaire attribuait à cette circonstance fortuite de la naissance. « On dit ordinairement il est né coiffé pour marquer qu'un homme est heureux et qu'il réussit dans tout ce qu'il entreprend » (Rich. 1680). Selon les propos de Chapelon, Ferriol n'était peut-être pas né coiffé, mais il possédait déjà en puissance son bonnet carré de docteur, qui lui vaudra honneurs et consultations (v. 70). Nous avons rétabli, au v. 68, la préposition sen, omise par le copiste du ms., sans doute à cause de sa ressemblance avec le mot suivant son.
- 71. La ville de Saint-Étienne, administrée par des consuls depuis le 17 décembre 1534, obtint, par lettres patentes du 10 décembre 1668, le remplacement des consuls par des échevins, au nombre de quatre, dont les pouvoirs étaient considérablement étendus (pour plus de détails, voir S. Bossakiewicz, Histoire générale de Saint-Étienne, La Fère, 1905, p. 18-19). « Le manteau consulaire que Mrs les Échevins portent les jours de cérémonies est noir, avec le chapiron de veloux violet doublé de rouge sur l'épaule gauche, avec un grand rabat au col » (Beneyton, Histoire chronologique de la ville de Saint-Étienne-de-Furan-

en-Forez, livre second, fo 8 vo, ms. déposé à la Bibl. mun. de Saint-Étienne). Le chapiron dont il est question dans cette description est le « bourrelet... à pendants d'étoffe garnis d'hermine que portent sur l'épaule gauche les gens de robe, docteurs, etc. » (Littré, s. v. chaperon 3), et ce sont ces « pendants d'étoffe » que Chapelon appelle lou piat « les chiffons ».

78. Garda-à-jour, que Veÿ traduit par «garde-manger» (ouvr. cité, lexique, s. v. fialochi, p. 393) en adjoignant un point d'interrogation, a été relevé sous forme de garde-jour et au sens de «rideau de lit», dans un contrat de mariage de 1642, dans la région de Brioude (Albert Babeau, La vie rurale dans l'ancienne France, Paris, 1883; FEW XVII, 522 a). Veÿ ne s'était cependant pas trompé dans son interprétation, car, en Forez, le jour est le perchoir où se juchent les poules (M. Gonon, Lexique du parler de Poncins, Paris, 1947) et, d'autre part, dans bien des fermes, on gardait les aliments à l'abri des animaux et des mouches dans une petite armoire ou sous une cloche surélevée, faite de treillis très fin, de sorte que le jour passait à travers.

80. Ignorant le terme marjoulet, Chauve en a donné, en note, une explication fantaisiste : « Un savant renommé ». Huguet a relevé marjolet « freluquet » au xvie siècle et les dictionnaires le signalent au sens de « sot » jusqu'en 1640, cf. FEW VI¹, 336 b (MARIA). Dans le Littré, il est signalé comme t. vieilli « petit homme qui fait l'entendu ». C'est le terme populaire actuel mariol ou mariolle (Robert : faire le mariolle « faire le malin, l'intéressant, plastronner, se vanter »). Du sens médiéval « petite image de la Vierge Marie », puis « toute autre figure de saint », on a passé à « poupée », « être sans cervelle, marionnette », « sot ». Étant donné le contexte, la conj. et revêt ici un sens adversatif, encore signalé par Robert.

82. Nous avons rectifié la graphie au, pron. pers. sujet 3^e p. sg. masc., en δ , pron. neutre après conjonction. La graphie fautive au du pron. neutre δ vient de la double graphie possible du pron. pers., soit au(l), ancienne graphie fréquemment attestée chez Chapelon, soit $\delta(l)$.

83. L'adverbe prou, que Chauve a remplacé par ben, est noté dans le ms. avec un -t inhabituel, dû sans doute au mot suivant tout (cf. M 92, 317, 359; R 3, 55, 133; C 10, 22, 63).

90. L'adj. bravou, que Chauve remplace maladroitement par habilou (qui figure déjà au v. 88), est employé ici dans son acception classique « excellent en sa profession, qui fait toutes choses d'une manière noble et honnête » (Fur. 1690); voir aussi Dubois-Lagane-Lerond. La rime demande la forme française insulte (: juriconsultes).

93. Tâcher, essayer, s'efforcer et autres verbes de sens analogue, qui se construisent aujourd'hui généralement avec de devant un infinitif, s'employaient très souvent avec à dans la langue classique (Haase, Syntaxe, § 124, Rem. II). On remarquera qu'au vers suivant, l'infinitif tabuta, parallèle à bany, est précédé de de, aussi bien dans le ms. que dans l'éd. Chauve.

96. Chagnon, commune située dans les montagnes à l'ouest de Rive-de-Gier. Y employait-on, à l'époque, plus qu'ailleurs, les ânes pour les travaux ou les déplacements des habitants? La flèche que Chapelon décoche à l'adresse de ceux-ci reflète sans aucun doute une raillerie ou une anecdote bien connue de ses contemporains et qui devait faire partie du répertoire des taquineries dont les Stéphanois aimaient à accabler leurs voisins (voir à ce sujet G. Straka, Poèmes, p. 314).

INTÉRÊT DU TEXTE.

Jean Chapelon savait bien ce qu'attendait de lui l'assemblée devant laquelle il devait prendre la parole à l'occasion d'une soutenance de thèse dans un Collège. Il avait devant lui des personnes de Saint-Étienne qui s'étaient déplacées pour la cérémonie (v. 3), les élèves du Collège (v. 63), leurs professeurs, Pères de l'Oratoire (v. 57), et, bien entendu, le héros du jour, Louis Mathevon de Curnieux (v. 53), que venait de présenter son maître Ferriol (v. 67). Le discours officiel devait comprendre avant tout les félicitations d'usage. Certes, les louanges ne manquent pas dans le discours de Chapelon: la compagnie est constituée de gens choisis (v. 59), les jeunes élèves parlent latin comme si c'était leur langue maternelle (v. 64), les Pères sont soucieux de chasser l'ignorance (v. 93), et la meilleure part en revient à Ferriol, promis à de grands honneurs (v. 70).

Mais Chapelon n'est pas dupe des fastes de ce langage qui fait jengoulie « bavarder » (v. 4) tant d'hommes de métier : docteurs et prédicateurs (v. 88), médecins et avocats (v. 89-90). Ce ne sont que des raffoles « des balivernes » (v. 86)! Son latin a pris la clé des champs (cf. ThI, v. 7) et il lui préfère son patois natal (v. 2 et 12). Avec une certaine audace, il prend prétexte de ce discours officiel pour mettre en question la valeur de la scolastique et, plus largement, de la philosophie; il le fait sur le ton de la plaisanterie, sans doute, mais au nom du bon sens, du dogme chrétien et de la vie réelle.

C'est avec un étonnement volontairement excessif qu'il avoue sa perplexité devant tant de déclarations contradictoires (v. 15-17), devant ces joutes intellectuelles aux chausse-trapes imprévues (v. 21-22). Il opterait plutôt pour un éclectisme bonhomme, déclarant toutes les doctrines intéressantes et... discutables (v. 39). Entre deux boutades, il se permet de rappeler aux habiles dialecticiens l'inviolabilité du dogme : « Il nous faut à tous suivre la même croyance » (v. 29) et, par là, il veut évidemment souligner le caractère forcé, oiseux et ludique de toutes ces savantes discussions. Il rappelle également que des luttes verbales peuvent naître des conflits armés : une fois déclenchés, ils n'épargnent personne et réunissent dans le malheur tous les partis (v. 36). Argument de poids pour ceux dont les grands-parents avaient vécu les affrontements entre catholiques et huguenots et qui participaient peut-être aux dangereuses arguties sur la Grâce, opposant Jésuites et Jansénistes. Champion de la vie et du bonheur, le jeune abbé se déclare agacé par les

attraits factices de la dialectique et ce n'est pas par hasard que les mots estroupia et mort (v. 28) glissent sous sa plume : souffrance et mort sont les vrais malheurs de l'existence humaine. Sagesse étonnante chez un homme de vingt-cinq ans, qui ne se doute pas qu'il écrira, deux décennies plus tard, la Descripsion de la Misèra de Santetiève, dont la conclusion sera semblable.

Comment faire accepter cette sagesse à un auditoire disparate, réuni pour se distraire et pour applaudir précisément à des joutes verbales ? Miel au bord de la coupe amère, le procédé n'est pas nouveau, mais Chapelon le manie avec habileté et esprit.

C'est en effet de l'habileté que de présenter ces vérités comme un jugement empreint de subjectivité : « tout cela n'engage que moi », semble-t-il sans cesse rappeler en s'exprimant à la 1^{re} personne (vv. 14, 19, 26, 37, etc.). Qui est-il d'ailleurs pour oser juger aussi sévèrement ces discussions savantes ? Il se confond en modestie (vv. 6 et 19) et trace de lui-même un portrait pétri d'humour caché : bien peu d'esprit (v. 75), une tête pleine d'idées jaillissantes et contradictoires (v. 78-79). Pourquoi s'irriterait-on de ses paradoxes ? Trop « paresseux » pour thésauriser de l'esprit (v. 75), il n'a pas inventé la poudre (v. 82) ; mais, prenez-y garde, il a du bon sens (v. 81), il n'étale pas sa science (v. 80), c'est un homme de bonne foi (v. 10).

C'est surtout un homme d'esprit. Inventions cocasses et style alerte donnent une vie souriante à cette pièce conventionnelle. Tout devient image entre ses mains: thèse et antithèse se traduisent en haut et bas (v. 16), chaud et froid (v. 18); l'intellectuel « je vois, je comprends » s'oppose aux ébarliaudes, mouches volantes qui suivent l'éblouissement (v. 17); son embarras est celui d'un voyageur égaré dans la nuit (v. 20-24); son esprit ouvert à toutes les idées rappelle la trame d'un filet ou d'un treillis (v. 78). Évitant avec prudence de s'attaquer aux Docteurs de la foi, sa verve se donne libre cours aux dépens des penseurs de l'Antiquité, plutôt dévêtus qu'habillés (v. 44), barbus faute d'argent pour payer le barbier (v. 46), piètrement logés (v. 47). Voilà des parangons que ne peuvent envier les futurs notables de Saint-Étienne! Les métaphores prennent d'ailleurs volontiers une touche stéphanoise, rapprochant irrévérencieusement les grands philosophes des charbouties « charbonniers » en guenilles (v. 44), évoquant l'épitoge d'un docteur ou d'un échevin par le terme familier de piat « chiffon » (v. 71), voyant dans les élèves studieux des manóres, « apprentis » en philosophie (v. 62). Que de termes expressifs dans cette langue populaire, où jaillissent spontanément des tournures proverbiales: être né coiffé (v. 68), avoir peur d'être tué par la foudre (v. 81), inventer la poudre (v. 82)! Notre-Seigneur a réparti l'intelligence comme une richesse convoitée et les ambitieux ont pris la dîme et, bien entendu, la meilleure part (v. 74), cependant que les modestes, comme Chapelon, ont glané ce qui restait (v. 75). Comme un esprit foulet (v. 79), il pourrait pinchie « pincer, critiquer » (v. 56) et mourga « narguer » les notables (v. 55). Il faut chasser l'ignorance de France, avec une énergie bien rendue par le verbe tabuta « frapper, cogner avec bruit » (v. 94). Il y a même jeu de mots entre la coiffe « pileus naturalis », qui aurait manqué à Ferriol, et le bonnet carré de docteur que revêtira sous peu le docte professeur (v. 68).

Néanmoins, ce Stéphanois railleur est fier de ces deux centres de culture que sont Montbrison et Notre-Dame-de-Grâce, car il a été nourri de l'enseignement qu'on y dispensait, et il taquine le bourg voisin de Chagnon, voué à l'élevage des ânes et à l'ignorance (v. 96). C'est avec une admiration sincère qu'il appréciait déjà dans la ThI le talent des Oratoriens:

Car vous sai parla tous couma de vrais óraclou! v. 20 Vou-eyt ici lou sejour de la bella élouquenci... v. 24

Ne pourrait-on voir, dans son dégoût des discussions stériles, dans son apologie de la simplicité et de la vie réelle, l'influence des Oratoriens, ses maîtres?

En feuilletant les programmes d'études des fondations approuvées par le cardinal de Bérulle, on voit se dessiner certaines tendances qui ont dû marquer la jeunesse de Chapelon. Bien que le latin restât la base de l'enseignement, comme le demandaient les villes ayant passé contrat avec les Oratoriens, cette langue était désormais étudiée « comme une langue morte » et le français considéré comme l'égal du latin dans les explications et les exercices de style. C'est l'Oratoire qui vit naître, en 1640, la première grammaire latine écrite en français ¹. Le poète peut donc se permettre d'avouer à ses anciens professeurs dans la ThI:

Par mon pórou latin, aul a prey la campagni v. 7 Et segut lou chamin dó païs de Coucagni. v. 8

Selon les préceptes d'éducation du P. Morin (1645) ou du P. Lamy (1683), « l'esprit n'est pas fait pour l'érudition, mais l'érudition pour l'esprit ² », la philosophie doit se fonder « non sur l'autorité, mais sur la raison ³ » et éviter

^{1.} P. Lallemand, ouvr. cité, p. 236-238.

^{2.} Idem, p. 241.

^{3.} Idem, p. 273.

les vaines spéculations et les subtilités scolastiques, « plus convenables à des sophistes qu'à de vrais philosophes ¹ », l'histoire, les mathématiques et la physique venant compléter la lecture des penseurs de l'Antiquité et des Docteurs de la foi. Principes dont s'accommoda fort bien la simplicité foncière du jeune collégien.

Grâce à la richesse des bibliothèques oratoriennes, il acquit le goût des lettres et une culture exceptionnelle pour un prêtre de son époque ², « de sorte qu'il passoit pour être un homme très-instruit dans la science ecclésia-stique, comme il l'étoit sans contredit dans la science des auteurs profanes et dans la connoissance de la belle latinité ³ ». Et, comme, dans cet Ordre, on «respectait l'initiative personnelle, ... les aspirations et talents des individus, dont l'originalité était ainsi sauvée ⁴ », il put rester, heureusement pour la littérature dialectale, authentiquement stéphanois.

Intelligence, humanité, alliance des richesses du passé et des réalités présentes, voilà les principales qualités de l'enseignement oratorien. Ce furent aussi celles de Mgr Pierre Gardette, à la mémoire de qui je me permets de dédier ce petit texte qu'il aurait sans doute aimé, parce qu'il reflète le Forez d'autrefois.

Strasbourg,

Annie Elsass.

I. P. Lallemand, ouvr. cité, p. 232.

3. É. Chauve, Abrégé historique, p. 9 (éd. de 1779).

4. P. Lallemand, ouvr. cité, p. 274.

^{2.} Les allusions à la pauvreté intellectuelle et morale du clergé de France au xviie siècle sont nombreuses dans les ouvrages consacrés à la Contre-Réforme; voir notamment Paul Broutin, La Réforme pastorale en France au XVIIe siècle, Tournai, 1956, ou Jeanne Ferté, La vie religieuse dans les campagnes parisiennes, 1622-1695, Paris, 1962, et l'ouvrage de base de Jean Dagens, Bérulle et les origines de la restauration catholique, 1575-1611, Desclée de Brouwer, 1952.